

DEC150802DR20

Décision portant nomination de M.Alain Corinus aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte n°7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire et nommant M.Jacques Barhanin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 mai 2012 ;

Considérant que M.Alain Corinus a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le bureau de formation permanente du CNRS Délégation Régionale Côte d'Azur du 9 avril 2013 au 28 mai 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M.Alain Corinus, ingénieur sur contrat à durée indéterminée, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7370 intitulée Laboratoire de Physio-Médecine Moléculaire (LP2M), à compter du 1^{er} juin 2013.

M.Alain Corinus exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.Alain Corinus est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 02/03/2015,

Le directeur de l'unité
Jacques Barhanin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice Saint-Cricq